Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 078-217802396-20261030-DEC_2026_028-CC

DÉCISION DU MAIRE N° 2026-028
CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES GPS&O 2026-2027 - ÉCOLE FERDINAND BUISSON

Le Maire de la Commune de FOLLAINVILLE-DENNEMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23 et L 2131-1,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-03-03 en date du 2 avril 2026 visée par la sous-préfecture de Mantes-La-Jolie le 3 avril 2026, portant délégation de pouvoir donné au Maire, par laquelle l'assemblée délibérante a délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de ses attributions, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : Dans le cadre de sa politique sportive, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise permet aux partenaires de son territoire de disposer de locaux nécessaires à la mise en œuvre de leurs projets. En vue de l'enseignement de la natation aux élèves de l'école Ferdinand Buisson, une convention tripartite de mise à disposition annuelle gratuite sans transfert du POSS aux établissements scolaires est conclue entre la CU GPS&O, la commune de Follainville-Dennemont et la SARL centres aquatiques CU GPS&O, délégataire du centre aquatique Aqualude.

Article 2 : Les séances auront lieu les mardis et vendredis du 8 décembre 2026 au 22 janvier 2027 (hors vacances scolaires) soit 10 séances au total.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, auprès du Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et ou de sa date de publication et/ou notification.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Follainville-Dennemont,
Le 30 octobre 2026,
Le Maire,
Samuel BOUREILLE

MAIRIE de FOLLAINVILLE-DENNEMONT Yvelines

Mairie de Follainville-Dennemont
2, Place de la Mairie - 78520 Follainville-Dennemont - Tél. : 01 34 77 25 02 - Fax : 01 34 78 53 85 - mairie-follainville-dennemont@wanadoo.fr